

Service Notarial

Nos services

Le service notarial de Russell-Cooke authentifie et certifie tout document à destination de l'étranger (juridictions hors Angleterre et Pays de Galles).

Richard Frimston, Associé, responsable du département *Private Client* de Russell-Cooke, est *Notary Public* depuis 1995. Son activité notariale est établie de longue date à Putney au profit d'une clientèle de particuliers et d'entreprises. Richard Frimston est à même de rédiger, certifier et donner force juridique aux documents ci-après :

- Rédaction et certification de procurations
- Déclarations, certificats sous serment
- Certifications de signature sur tous documents étrangers en matière immobilière et bancaire
- Authentification de documents commerciaux
- Certification de documents nécessaires à un mariage ou un emploi à l'étranger
- Certification d'actes
- Certification d'identité des personnes physiques ou des représentants d'une personne morale
- Certification de documents d'identité et vérification de document d'état civil

Langues étrangères

Notre *Notary* est en mesure de certifier tout document en Français et en Allemand si nécessaire. Il est fréquent que les documents soient établis dans une langue autre que l'Anglais, notre *Notary* les certifiera dans toute langue à condition de pouvoir s'assurer de votre bonne compréhension de leur contenu et de leurs effets. Notre *Notary* s'assurera du lien de confiance existant entre le signataire et le rédacteur du document, juriste bilingue ou interprète qualifié.

Rôle du *Notary* en Angleterre et au Pays de Galles

Les *Notaries* d'Angleterre et du Pays de Galles sont la troisième et la plus ancienne des professions juridiques du Royaume-Uni. Les *Notaries* forment un corps peu nombreux et très spécialisé en Angleterre et au Pays de Galles dans la rédaction d'actes notariés destinés à être exécutés à l'étranger.

Le *Notary* est tenu d'un devoir de conseil impartial à l'égard de ses clients et de toute partie intéressée.

Obligations

Le *Notary* a l'obligation de s'assurer de l'identité et de l'adresse au Royaume-Uni de son client. Le signataire doit produire l'un des documents ci-après : passeport, permis de conduire, extrait d'acte de naissance, carte d'identité européenne ainsi qu'un justificatif de domicile (facture d'eau, gaz, électricité, etc.).

Services annexes

Légalisation / Apostille

Au-delà de la simple certification, le document doit parfois être légalisé par le *Foreign & Commonwealth Office* qui certifiera lui-même le cachet du *Notary* (Apostille). Cette formalité est parfois requise par le pays auquel le document est destiné. Certains pays exigent également une certification par leur Haut Commissariat, Ambassade ou Consulat.

Les services du *Foreign Office* à Milton Keynes procèdent à la légalisation sous un délai de 7 jours (acheminement postal compris) au tarif de £28.80 par Apostille. En cas d'urgence, les services du *Foreign Office* à Londres offrent un « *premium service* » de légalisation immédiate au prix de £71 par document.

Coursier : national et international

Lorsque le *premium service* de *Foreign Office* est requis, nous pouvons organiser un service de coursier pour délivrer le document légalisé à toute adresse requise.

Nous pouvons également organiser un service de livraison express à l'étranger si nécessaire. Les services de coursier et de livraison express sont facturés séparément en fin de mission.

Services aux entreprises

Les *Notaries* ont l'obligation de vérifier que la société que vous représentez est bien immatriculée par la vérification d'un extrait d'immatriculation ou d'un certificat de *good standing* (absence de condamnation ou de procédure en cours). Nous pouvons requérir tout extrait nécessaire auprès de la *Companies House* et vérifier l'existence de toute société ainsi que l'identité de ses représentants.

Honoraires

Les honoraires de Richard Frimston sont en fonction du temps passé. Le taux horaire de Richard est de £360 + TVA avec un minimum de £150 +TVA.

Nos honoraires sont soumis à TVA sauf clients hors Union Européenne.

Plaintes

Notre service notarial est sous l'autorité du *Faculty Office* de l'Archevêque de Canterbury :

The Faculty Office, 1 The Sanctuary, Westminster, London SW1P 3JT.

La satisfaction de nos clients est notre premier objectif. Cependant, nous comprenons que parfois vos attentes ne soient pas satisfaites ou que vous ayez eu une inquiétude ou une question sur nos services. Dans ce cas, merci de vous adresser en premier lieu au *Notary*. Si la question n'est pas réglée conformément à votre attente ou que vous souhaitez un autre interlocuteur, merci de vous adresser à Jonathan Thornton à notre bureau de Putney. A l'inverse en cas de difficulté avec Jonathan Thornton, merci de vous adresser à Richard Frimston.

Si la question ne peut être réglée, vous pouvez saisir la *Notaries Society* qui dispose d'une procédure de plainte agréée par le *Faculty Office*.

Vous pouvez également déposer plainte directement auprès de la *Notaries Society* (mais sans joindre de documents originaux) à l'attention de :

Christopher Vaughan, Secretary of the Notaries Society, Old Chambers, 23 Sandhill Road, St James, Northampton NN5 5LH ou par e-mail à secretary@theNotariessociety.org.uk avec copie à Richard Frimston 2 Putney Hill, London SW15 6AB.

Après avoir déposé plainte à la *Notaries Society*, vous pouvez mettre un terme à la procédure ou après huit semaines à compter de la plainte adressée au *Notary*, déposer plainte auprès du *Legal Ombudsman* (médiateur) :

Legal Ombudsman Baskerville House, Centenary Square, Broad Street Birmingham B1 2ND ou par e-mail enquiries@legalombudsman.org.uk, téléphone 0300 555 0333.

Contact

Pour tout rendez-vous avec Richard Frimston, contactez son assistante Clarissa Akakpo :

+ 44 (0) 20 8394 6211 clarissa.akapo@russell-cooke.co.uk

Horaires d'ouverture : 9:30 à 17:30 du lundi ou vendredi.

Ce document ne constitue pas un exposé exhaustif de la réglementation applicable. Il contient de simples informations générales qui ne sauraient remplacer le conseil d'un professionnel. Russell-Cooke LLP n'accepte aucune responsabilité au titre du présent document.

Tarifs 2012

Document	tarif
Certificat Notarial pour tout document sauf procuration	£150 + TVA

Services additionnels	Tarif
service standard (voie postale)	£30 par document
« <i>Premium service</i> »	£75 par document
Coursier (Londres)	£30 - £50 plus TVA

Le temps nécessaire à la rédaction, la traduction et le conseil au titre du document est facturé au taux horaire du collaborateur chargé du dossier.